Rabat, le 13 Novembre 2015

CIRCULAIRE N° 5551 / 311

OBJET : - Régimes Particuliers.
- Produits soumis au contrôle de conformité.

Le service est informé que les produits industriels repris en annexe doivent être soumis au contrôle de conformité au titre des normes marocaines rendues d'application obligatoire.

Par conséquent, il y a lieu de subordonner l'enlèvement de ces produits à la présentation de l'autorisation d'accès au marché délivrée par les services de surveillance du marché relevant du département chargé de l'industrie.

Est complétée, en conséquence, l'annexe n° XII-17 de la RDII.

Le Chef de la Division de la Facilitation des Procédures et des Investissements

Ahmed JAID

SGIA/Diffusion/16-11-15/08h35

Liste de produits pour lesquels une autorisation d'accès au marché est exigée

Désignation du produit	Norme / NM	Quantité ou Valeur Seuil de contrôle	N° de Nomenclature
Produits laminés à chaud en aciers de construction - Conditions techniques générales de livraison	NM 01.4.833		7210.41.10.00 7210.41.20.00 7210.41.90.00 7210.49.10.00 7210.49.20.00 7210.49.90.00
Produits laminés à chaud en aciers de construction - Conditions techniques de livraison pour les aciers de construction non alliés	NM 01.4.834		
Produits laminés à chaud en aciers de construction - Conditions techniques de livraison pour les aciers de construction soudables à grains fins à l'état normalisé/laminage normalisant	NM 01.4.835		
Produits laminés à chaud en aciers de construction - Conditions techniques de livraison pour les aciers de construction soudables à grains fins obtenus par laminage thermomécanique	NM 01.4.836		
Produits laminés à chaud en aciers de construction - Conditions techniques de livraison pour les aciers de construction à résistance améliorée à la corrosion atmosphérique	NM 01.4.837		
Produits laminés à chaud en aciers de construction - Conditions techniques de livraison pour produits plats en aciers à haute limite d'élasticité à l'état trempé et revenu	NM 01.4.838		
Produits plats en acier à bas carbone revêtus en continu par immersion à chaud - Conditions techniques de livraison	NM EN 10346		
Spécifications pour les appareils fonctionnant exclusivement aux gaz de pétrole liquéfiés - Appareils portatifs alimentés à la pression de vapeur des gaz de pétrole liquéfiés contenus dans leurs récipients d'alimentation ; REV 60p	NM 14.2. 065	- 30 unités ou - 10 000 Dhs	7321.19.90.10 Ex 7321.89.00.00 Ex 7321.90.10.00 8536.69.90.10 8536.69.90.90
Véhicules routiers - Ensembles de garniture de frein - Spécifications et méthodes d'essais	NM 22.6.201	- 100 unités ou - 10 000 Dhs	8505.20.00.00
Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-29 : Règles particulières pour les chargeurs de batterie	NM EN 60335-2-29	• 5 unités ou • 300 Dhs	8504.40.10.00 8504.40.99.80